



Avoir marchandises abimées et utilisées

Par **VARDO David**, le **25/01/2010** à **06:35**

Bonjour,

Je suis gérante d'un magasin de meubles,
en septembre un client m'a acheté de la marchandises...

Il s'en est servi, a ramener 4 mois après celle ci, abimé.

Une personne qui ne travaille pas dans ma société lui a fait un avoir...

Quelles sont mes droits ???

Merci